

JD
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
~~~~~

DECRET N° 87-298 du 28 Septembre 1987

chargeant le Camarade Soulé DANKORO,  
Ministre de l'Equipeement et des Trans-  
ports, de l'intérim du Camarade Saliou  
ABOUDOU, Ministre de la Justice, Char-  
gé de l'Inspection des Entreprises Pu-  
bliques et Semi-Publiques, pour compter  
du 21 Septembre 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL ;

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 21 Septembre 1987, le Camarade Soulé DANKORO, Ministre de l'Equipeement et des Transports, est chargé de l'intérim du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques pendant l'absence du Camarade Saliou ABOUDOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 Septembre 1987

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGOEN 4 SPD 2 CCP 2 CPC 6 MJIEPSP-  
MET 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 ONEPI-GCONB 4 BN-  
DAN 4 UNB-PASJEP 2 PREFETS 6 JORPB 1.-